conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: NOROX<sup>®</sup>500-90 Nom commercial

Identifiant Unique De Formu- : F1T9-D0UW-D00S-555N

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconsei llées

Utilisation de la substance/du : initiateurs de polymérisation

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH

Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3

82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 - 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

: contact@united-in.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Peroxydes organiques, Type C

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 4

H413: Peut être nocif à long terme pour les orga-

nismes aquatiques.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aqua-

tiques.

Conseils de prudence

Prévention:

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réduc-

trices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du

dioxyde de carbone pour l'extinction.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane (No.-CAS 13475-82-6)

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques

Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
Diperoxyde de di-tert-butyle et de	6731-36-8	Org. Perox. B; H241	>= 85 - < 90
3,3,5-triméthylcyclohexylidène	229-782-3	Aquatic Chronic 4;	
	01-2119735694-30-	H413	
	0002		
2,2,4,6,6-pentaméthylheptane	13475-82-6	Flam. Liq. 3; H226	>= 10 - < 15
	236-757-0	Asp. Tox. 1; H304	
	01-2119490725-29	Aquatic Chronic 4;	
		H413	
		EUH066	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-àbouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des ap-

pareils appropriés.

Appeler immédiatement un médecin.

Protection pour les secou-

ristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

En cas d'inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

En cas de contact avec la

peau

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Contacter un centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les Risques

voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer

une décomposition à une température égale ou inférieure à la

TDAA.

Nettoyer immédiatement les déversements.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utili-

ser beaucoup d'eau.

Enlever avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas avaler.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été

retiré.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers. Éviter tout confinement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Se laver à fond après manipulation.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Protéger de toute contamination.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des ma-

tières combustibles.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas man-

ger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal

lourd et des substances réductrices.

Température de stockage

recommandée

< 30 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition dans les conditions normales de stock-

age.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se reférer à la fiche technique du

produit.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
2,2,4,6,6- pentaméthylhep- tane	13475-82-6	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Information	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
	VLCT (VLE) (Va-	1.500 mg/m3	FR VLE	
	peur)			
Information	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Diperoxyde de di-tert- butyle et de 3,3,5- triméthylcyclohexy- lidène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	2 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diperoxyde de di-tert-butyle et de	Sédiment d'eau douce	0,102 mg/kg
3,3,5-triméthylcyclohexylidène		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,01 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	5,29 mg/kg poids
		sec (p.s.)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si néces-

saire.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements

des postes de travail.

Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protec-

tion destinées à un travail spécifique.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : < 30 min Épaisseur du gant : 0,47 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0,40 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résis-

tance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués cidessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Porter selon besoins:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

(EN 141)

Filtre de type : Filtre ABEK

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : de moisi

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Seuil olfactif : non déterminé

Point/intervalle de fusion : <-25 °C

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébulli-

tion

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'explosivité, inférieure

non déterminé

Point d'éclair : 63 °C

Méthode: ISO 3679, coupelle fermée

Température de décomposi-

tion auto-accélérée (TDAA)

60 °C

Méthode: Test ONU H.4

TDAA-Température de décomposition autoaccélérée.Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition

auto-accélérante.

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 18 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Solvant: Alcool

Description: complètement miscible

Solvant: solvant organique

Description: complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 7,0 (25 °C)

Pression de vapeur : 0,00009 hPa (20 °C)

Densité relative : non déterminé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Densité : 0,895 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Peroxyde organique

Inflammabilité (liquides) : Liquide inflammable, Peroxyde organique

Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyro-

phorique.

Substances auto-

échauffantes

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Indice de réfraction : 1,438 à 20 °C

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la

TDAA.

Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter tout confinement.

#### 10.5 Matières incompatibles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds,

agents réducteurs

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version Date de révision: 4.2

06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Pas d'effet connu.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Espèce Souris Voie d'application Oral(e) Résultat négatif

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'effet connu.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu.

- Evaluation

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

### **Composants:**

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Remarques Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 0,043 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0128 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

Cl50 (Algues): > 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### Diperoxyde de di-tert-butyle et de 3,3,5-triméthylcyclohexylidène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 443

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 6,53

#### 2,2,4,6,6-pentaméthylheptane:

Coefficient de partage: n- :

octanol/eau

log Pow: 5,94 - 6,16 (20 °C)

Remarques: La valeur est calculée.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **NOROX**<sup>®</sup>**500-90**



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3103
ADR : UN 3103
RID : UN 3103
IMDG : UN 3103
IATA : UN 3103

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE

(BIS (tert-BUTYLPEROXY)-1,1 TRIMÉTHYL-3,3,5

CYCLOHEXANE)

ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE

(BIS (tert-BUTYLPEROXY)-1,1 TRIMÉTHYL-3,3,5

CYCLOHEXANE)

RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

(BIS (tert-BUTYLPEROXY)-1,1 TRIMÉTHYL-3,3,5

CYCLOHEXANE)

IMDG : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, LIQUID

(1,1-DI-(tert-BUTYLPEROXY)-3,3,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANE)

IATA : Organic peroxide type C, liquid

(1,1-Di-(tert-butylperoxy)-3,3,5-trimethylcyclohexane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.2
ADR : 5.2
RID : 5.2
IMDG : 5.2
IATA : 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1 Étiquettes : 5.2

**ADR** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1 Étiquettes : 5.2 Code de restriction en tun- : (D)

nels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1 Numéro d'identification du : 539

danger

Étiquettes : 5.2

**IMDG** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 5.2 EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

: 570

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

570

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne-

non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne-

non

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne-

non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE)  $N^{o}$  1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2 SUBSTANCES ET 50 t 200 t

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et

PEROXYDES ORGANIQUES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4421, 1436

#### Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach DGUV 13 Vorschrift 13 (bisher BGV B4): lb, S+ (Exigences légales pour l'Allemagne)

Produkt unterliegt dem Sprengstoffgesetz (SprengG; Stoffgruppe C). (Exigences légales pour l'Allemagne)

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL (CA) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

PICCS (PH) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC (CN) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## **NOROX**<sup>®</sup>**500-90**



Version 4.2 Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Flam. Liq. : Liquides inflammables Org. Perox. : Peroxydes organiques

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale movenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NOROX®500-90



Version 4.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000652

Date de dernière parution: 14.12.2022 Date de la première version publiée:

02.10.2017

concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations

: Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune informa-

tion ni spécification concernant le produit.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du pro-

duit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Org. Perox. C H242 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul Aquatic Chronic 4 H413 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR